



# Règlement des Championnats Suisses FSKB

Élites et Juniors  
2014-1015

## Table des matières

<b>1. PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES</b>	<b>3</b>
<b>3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>3</b>
3.1. ENGAGEMENT D'UNE ÉQUIPE	3
3.2. ENGAGEMENT DES JOUEURS	3
3.3. ENGAGEMENT D'ÉQUIPES ET DE JOUEURS NON-AFFILIÉS À LA FSKB	4
<b>4. FORMULES DES COMPÉTITIONS</b>	<b>4</b>
4.1. CHAMPIONNAT	4
4.2. MIXITÉ DES ÉQUIPES	4
4.3. MODALITÉS DE CLASSEMENT	4
4.4. NOMBRE DE JOUEURS	5
4.5. LISTE DES JOUEURS	5
4.6. REMPLACEMENT DE JOUEUR	5
4.7. REPORT OU INVERSION DE MATCH	5
<b>5. OBLIGATION D'ARBITRAGE</b>	<b>5</b>
5.1. DIPLÔMES	5
5.2. ARBITRES DES MATCHS	6
5.3. FEUILLES DE MATCH	6
<b>6. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS NATIONALES</b>	<b>6</b>
6.1. DATES	6
6.2. HORAIRES	6
6.3. DÉPLACEMENTS	6
<b>7. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT</b>	<b>7</b>
7.1. MISE EN PLACE	7
7.2. SALLES	7
7.3. MATÉRIEL	7
7.4. SÉCURITÉ ET RESPECT DU JEU	7
<b>8. DÉROULEMENT D'UN MATCH</b>	<b>7</b>
8.1. RÈGLES DU JEU	7
8.2. RÉSULTAT D'UN MATCH	8
8.3. SANCTION SUITE À UN AVERTISSEMENT MINEUR OU MAJEUR	8
8.4. FORFAIT D'UNE ÉQUIPE	8
<b>9. SANCTION FINANCIÈRE À L'ISSUE D'UN MATCH</b>	<b>8</b>
<b>10. RÉCLAMATIONS, LITIGES</b>	<b>8</b>
<b>11. NON PRÉVUS</b>	<b>8</b>

## **1. Préambule**

Le présent règlement général concerne les compétitions nationales organisées par la FSKB en 2014/2015 :

- Championnat de Suisse mixte Élites
- Championnat de Suisse mixte Juniors

Des modifications peuvent y être apportées au cours de la saison. Toutes les personnes concernées en seront informées.

## **2. Challenges et récompenses**

Le vainqueur de chaque compétition nationale reçoit un trophée, sur lequel est gravé le nom de l'équipe championne.

Ces trophées sont confiés pour une durée d'un an aux équipes victorieuses. Ils devront en faire retour à la FSKB à leur frais et risques, en parfait état, au plus tard durant la dernière journée de championnat précédant les finales 2015.

## **3. Conditions d'engagement**

### **3.1. Engagement d'une équipe**

Pour participer à une compétition nationale, les clubs doivent :

- être affiliés à la FSKB et à jour avec leur réaffiliation.
- s'engager à respecter les statuts et les règlements de la FSKB.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la saison 2014/2015 est fixé à CHF 80.- par équipe Élite engagée et de CHF 40.- par équipe Junior engagée.

Le montant devra être réglé au plus tard lors de la première journée de championnat où participe l'équipe engagée.

### **3.2. Engagement des joueurs**

Pour participer à une compétition nationale, un joueur doit :

- être membre d'un club ou d'une équipe affilié à la FSKB
- s'engager à respecter les statuts et les règlements de la FSKB

Pour pouvoir participer aux rencontres Élites, un joueur :

- doit être âgé de 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> novembre 2014.
- un surclassement d'un an est possible, sur demande à la FSKB et acceptation par cette dernière.
- tout joueur de moins de 15 ans sera refusé.

Pour pouvoir participer aux rencontres Juniors, un joueur :

- doit être âgé de 8 ans révolus au 1<sup>er</sup> novembre 2014.
- doit être âgé de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> novembre 2014.
- ne doit pas prendre part aux rencontres Élites, à l'exception des cas de remplacement de joueur.

### **3.3. Engagement d'équipes et de joueurs non-affiliés à la FSKB**

Les joueurs et/ou équipes non-affiliés à la FSKB ne peuvent pas disputer de matchs officiels durant les journées de championnat. Il est cependant possible d'organiser des rencontres amicales, à leur demande, entre une équipe non-affiliée et des joueurs affiliés.

Les frais de participation se montent à CHF 20.- par équipe faisant la demande d'un match amical.

## **4. Formules des compétitions**

### **4.1. Championnat**

Les équipes s'affrontent durant des journées de championnat organisées par chaque club affilié.

Les équipes participent au même nombre de match et dans la mesure du possible le même nombre de fois contre chaque équipe adverse.

La journée de finale verra s'affronter les meilleures équipes du classement général. Elle sera organisée par un ou plusieurs clubs de la FSKB.

Nombre d'équipes dans le championnat	Équipe directement qualifiée	Demi-finale 1	Demi-finale 2	Demi-finale 3
moins de 5	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>			
5 ou 6	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup>		
7 ou 8	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 7 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 6 <sup>ème</sup>	
9 et plus		1 <sup>er</sup> - 6 <sup>ème</sup> - 9 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 8 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 7 <sup>ème</sup>

### **4.2. Mixité des équipes**

Chaque club doit veiller à avoir une femme sur le terrain en tout temps.

L'arbitre, ainsi que le représentant de la FSKB, veilleront à faire appliquer cette règle. L'arbitre avertira verbalement toute équipe manquant à cette obligation afin qu'elle règle la situation. Le cas échéant, l'équipe devra déclarer forfait.

### **4.3. Modalités de classement**

Le classement tient compte des points attribués lors de chaque rencontre.

Des points peuvent être retirés au classement général.

En cas d'égalité de points, les critères utilisés pour départager les équipes sont :

- Le plus de parties gagnées
- Le plus de 2<sup>ème</sup> places
- Le moins de points retirés
- Le plus de périodes gagnées sur le championnat
- Le moins de périodes perdues sur le championnat

Si à ce stade l'égalité persiste, la FSKB prendra une décision pour départager les deux équipes.

#### **4.4. Nombre de joueurs**

Le nombre maximum de joueurs par match et inscrit sur la feuille de match est de 8. Le minimum est de 4. L'équipe doit impérativement aligner 4 joueurs sur le terrain.

#### **4.5. Liste des joueurs**

Un joueur appartient à une équipe dès qu'il a joué un match officiel pour celle-ci. Il ne peut donc pas jouer pour une autre équipe durant la même saison.

#### **4.6. Remplacement de joueur**

Une équipe ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un remplaçant junior sous certaines conditions :

- Il ne peut y avoir qu'un seul remplaçant par équipe et par match.
- Le joueur doit être du même club.
- Une équipe qui fait appel à un remplaçant doit aligner au maximum 4 joueurs par match. C'est à dire que sans lui, l'équipe ne pourrait pas jouer.
- Le joueur doit remplir les conditions pour jouer en Élites telles que mentionnées dans le présent règlement.

Tout remplaçant ne pourra remplacer qu'un seul match durant la saison.

Le fait qu'un joueur est remplaçant sera notifié sur la feuille de match.

La FSKB tient une liste à jour des joueurs ayant déjà été remplaçant durant la saison.

#### **4.7. Report ou inversion de match**

Une équipe peut demander, par l'intermédiaire de son club, le report ou l'inversion d'un match. La FSKB envisagera la possibilité du report ou de l'inversion de ce match en analysant la possibilité d'inverser le match en question avec un autre match ou en fonction des créneaux disponibles. Si la possibilité de report ou d'inversion est acceptée par la FSKB, celle-ci avisera les équipes concernées, afin de savoir si celles-ci acceptent le report. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Si non, le match aura lieu à la date et heure prévue.

Les demandes devront être exceptionnelles et justifiées.

### **5. Obligation d'arbitrage**

#### **5.1. Diplômes**

L'arbitre unique d'un match du Championnat Suisse Juniors devra obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 au minimum.

L'arbitre principal d'un match du Championnat Suisse Élites devra obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 au minimum. L'arbitre assistant devra être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 au minimum.

## **5.2. Arbitres des matchs**

Les arbitres des matchs seront désignés par la FSKB, les désignations prendront en compte les équipes jouant les matchs (en priorité seront désignés arbitres les personnes de clubs non sollicités par le match), ainsi que les disponibilités des arbitres.

Un arbitre suppléant sera prévu pour chaque match en cas de défaillance d'un arbitre désigné.

## **5.3. Feuilles de match**

Les feuilles de match sont faites en un seul exemplaire, validées par la FSKB et apportée par le représentant de la FSKB.

La composition des équipes pourra être modifiées jusqu'au premier coup de sifflet du match.

# **6. Organisation des compétitions nationales**

## **6.1. Dates**

Les dates des journées de championnat sont déterminées en début de saison par la FSKB d'entente avec les clubs et leurs disponibilités de salles.

La composition des matchs sera fixée par la FSKB en tenant compte d'éventuelles absences de club annoncées avant le début du championnat.

## **6.2. Horaires**

Les matchs pourront avoir lieu les samedis ou dimanches de 9h à 19h. Les horaires des matchs sont fixés par le club recevant et validés par la FSKB. Seule l'heure du début du premier match de la matinée et celle du premier de l'après-midi seront établies. Les matchs se jouent dans l'ordre défini par la FSKB en début de saison.

En règle général, le matin est réservé pour les matchs Juniors, l'après-midi pour les matchs Élite. Il est permis au club recevant d'intercaler un ou plusieurs matchs Élite entre les matchs Juniors.

L'accès à la salle et aux vestiaires doit être garanti 45 minutes avant le premier match.

## **6.3. Déplacements**

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes les dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé par la FSKB, quelles que soient les conditions de voyage.

## **7. Organisation d'une journée de championnat**

### **7.1. Mise en place**

Le club recevant est tenu de créer les conditions matérielles pour que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions.

### **7.2. Salles**

Le club recevant prévoit pour chaque terrain :

- Une table de marquage suffisamment grande
- Un banc de remplaçants pour chaque équipe
- Un terrain délimité clairement par des lignes au sol selon le règlement de jeu de la FSKB

Le club organisateur doit prévoir un moyen pour les joueurs de se restaurer sur place. Si le club est dans l'impossibilité de le faire, il doit prévenir le FSKB.

### **7.3. Matériel**

Le matériel utilisé au cours des journées de championnat sera celui de la FSKB. Le matériel devra permettre une pratique correcte d'un match de Kin-Ball (échauffement compris), soit :

- 4 ballons avec baudruches
- 2 marqueurs
- 1 gonfleur

Si un club souhaite organiser un double terrain, le club sera responsable d'apporter personnellement le matériel nécessaire pour le second terrain.

Les chasubles sont de la responsabilité des clubs.

Le ou les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.

### **7.4. Sécurité et respect du jeu**

Chaque club est responsable des désordres qui pourrait surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou de leur public. L'arbitre peut donner un avertissement mineur à l'équipe fautive après l'avoir averti verbalement.

Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le score et expliquer quelques règles, sans gêner le jeu. Il devra renoncer à tout commentaire visant à prendre parti pour une équipe.

## **8. Déroulement d'un match**

### **8.1. Règles du jeu**

Les règles appliquées au cours d'un match sont celles du règlement officiel de la FSKB.

## **8.2. Périodes de jeu**

Tout les matchs se jouent aux points selon la formule complète du règlement officiel FSKB avec un pointage cible à 13 points.

Les matchs juniors se jouent à 2 périodes gagnantes.

Les matchs élites se jouent à 3 périodes gagnantes.

## **8.3. Résultat d'un match**

5 points de classement sont attribués à l'équipe victorieuse.

3 points de classement sont attribués à l'équipe terminant deuxième.

1 point de classement est attribué à l'équipe terminant troisième.

Aucun point de classement n'est attribué, ni pour le nombre de périodes gagnées, ni pour des points de fair-play.

## **8.4. Sanction suite à un avertissement mineur ou majeur**

Chaque carton jaune (avertissement mineur) retire 1 point au classement général.

Chaque carton rouge (avertissement majeur) retire 3 points au classement général.

## **8.5. Forfait d'une équipe**

Si une équipe doit déclarer forfait en cours de match, ce dernier se terminera à deux équipes. Si une équipe déclare forfait avant le début d'un match, ce dernier se jouera également à deux équipes.

L'équipe forfait ne marque aucun point de classement.

Si une équipe déclare forfait pour plus de la moitié des matchs prévus, la FSKB se réserve le droit de déclasser cette équipe en dernière place du classement et lui faire perdre tous ses matchs par forfait.

## **9. Sanction financière à l'issue d'un match**

La FSKB peut établir des sanctions financières à l'égard des clubs ne respectant pas leurs engagements à l'organisation d'une journée de championnat.

La FSKB peut établir des sanctions financières à l'égard des clubs dont le(s) joueur(s), le(s) membre(s) du staff ou l'équipe ont reçu des avertissements mineurs ou majeurs durant un match.

## **10. Réclamations, litiges**

Toutes réclamations et/ou litiges devra être transmis par écrit à la FSKB moins de 48 heures après le fin du match concerné. Ils seront réglés par la FSKB au cas par cas.

## **11. Non prévus**

Les cas non prévus par ce règlement sont de la compétence de la FSKB.